



## Conseil d'école

**Date** : 17 novembre 2022

**Début du conseil** : 18 h 30

**Fin du conseil** : 20 h 00

Secrétaires de séance : Mesdames Antzenberger et Cartier.

### Personnes présentes :

✚ Enseignants :

Madame Friconnet,

Madame Chauveau est absente et excusée.

Madame Greslé,

Madame Ponçon est absente et excuse.

Madame Pinchon,

Madame Thiollet,

Madame Paul,

Madame Antzenberger,

Madame Cartier,

Madame Houzé,

Madame Pedersen,

Madame Joseph,

Monsieur Méric,

Et Monsieur Pitou.

✚ Inspecteur de l'éducation nationale :  
Monsieur Bassez est absent et excusé.

✚ La Mairie :  
Monsieur Cuillerier, Maire de Saint Ay, est absent et excusé.

Monsieur Foulon, adjoint chargé des affaires scolaires.

✚ Les parents :  
Mesdames Bellanger, Brunet, Vitry, Girard, Teixeira, Mathely, Lefaix, Errahali, Loulier et  
Monsieur Chourret.

RASED :

Madame Nathalie Leluc, maîtresse E, est absente et excusée.

### **Ordre du jour :**

- L'approbation du compte rendu du dernier conseil,
- Le bilan de la rentrée,
- Les effectifs,
- Le résultat des élections,
- La zone de proximité,
- La piscine,
- La sécurité dans l'école,
- Le bilan de la coopérative scolaire de l'année 2021/2022,
- Le règlement intérieur,
- Les APC,
- Le Rased,
- L'étude,
- Les travaux,
- Les projets pour l'année scolaire 2022/2023,
- Le programme « PHARE »,
- Les questions des parents.

### 1. L'Approbation du compte rendu du dernier conseil :

Madame Joseph demande si l'ensemble des personnes présentes approuve le compte rendu du dernier conseil d'école, lequel s'est déroulé le 29 juin 2021. Aucune modification n'est à noter, le compte rendu est approuvé.

### 2. Le bilan de la rentrée :

Après deux années soumises à des restrictions dues à la crise sanitaire, l'équipe pédagogique a effectué une rentrée classique avec l'intervention de Monsieur le Maire et la présentation de l'équipe aux parents lesquels sont tous rentrés dans la cour de l'école.

L'équipe a accueilli 3 nouveaux enseignants :

**Madame Ponçon** a été nommée sur l'école et a en charge la classe de CP/CE1.

**Madame Pedersen** a une classe de CM2 et **Monsieur Méric**, une classe de CE2/CM1.

L'école accueille également deux AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) Mesdames Gallas et Herpin, lesquelles accompagnent un élève de CE2 et un élève de CM1.

### 3. Les effectifs :

Aujourd'hui l'école compte 12 classes ainsi réparties :

#### Au cycle 2 :

CP Mesdames Chauveau et Friconnet	CP Madame Greslé	CP/CE1 Madame Ponçon	CE1 Madame Thiollet	CE1 Madame Pinchon	CE2 Madame Paul	CE2 Monsieur Pitou
22	22	14 + 6 20	22	22	25	26

#### Au cycle 3 :

CE2/CM1 Monsieur Méric	CM1 Madame Cartier	CM1 Madame Antzenberger	CM2 Madame Pedersen	CM2 Madame Houzé
12 + 8 20	25	25	27	28

Total au cycle 2 : **171**

Total au cycle 3 : **113**

Total : **284**

4 élèves supplémentaires sont attendus en janvier 2023.

#### **4. Le résultat des élections des représentants des parents d'élèves :**

Cette année encore, une seule liste s'est présentée : l'**API** (Association des Parents Indépendants). Le taux de participation a été de **43.88 %**. Il était de 39.42 %, l'année dernière.

#### **5. La zone de proximité :**

Madame Joseph profite de ce premier conseil pour définir la zone de proximité. Cette zone permet aux enseignants de pouvoir se rendre aux endroits préalablement définis, sans avoir à rédiger une demande d'autorisation. L'équipe a choisi d'inclure dans cette zone : la bibliothèque municipale, les salles François Villon et Jacques Brel, le complexe sportif de la commune, la piscine de La Chapelle Saint Mesmin, le collège Nelson Mandela, mais aussi l'école de musique, l'église, la place de la Mairie et les bords de Loire.

#### **6. La piscine :**

Le 5 mai 2022, Madame Joseph a envoyé un courrier à Madame la Maire de La Chapelle-Saint-Mesmin afin de demander des créneaux piscine pour l'année scolaire 2022/2023. En septembre n'ayant aucune réponse, la directrice a contacté le directeur de la piscine de La Chapelle. Ce dernier a expliqué à Madame Joseph qu'il n'avait pas le personnel suffisant pour l'encadrement des séances et qu'il la recontacterait dès que la situation lui permettrait de débloquer des créneaux pour des classes de Saint Ay.

Certains parents s'indignent que les élèves nés en 2016, 2015, 2014 et 2013 ne soient jamais allés à la piscine. Mme Joseph rappelle, qu'après 3 années scolaires perturbées par la Covid et une crise sanitaire imposant des mesures très strictes, les élèves n'ont effectivement pas pu bénéficier de cet enseignement. La commune de La Chapelle-Saint-Mesmin privilégie ses écoles et son collège et cela ne dépend pas de l'équipe pédagogique. Elle précise que les élèves de 6<sup>ème</sup> du collège Nelson Mandela n'ont pas eu, eux non plus, de créneaux cette année.

#### **7. La sécurité dans l'école :**

Le premier exercice incendie s'est déroulée le **jeudi 22 septembre**. Les 270 élèves et les 14 adultes présents dans l'école ce jour-là ont évacué le bâtiment en 1 minute et 38 secondes. Madame Ponçon étant absente, trois classes seulement ont dû emprunter l'escalier de secours pour quitter l'étage. Nous verrons lors de l'exercice prévu au deuxième trimestre comment se déroule l'évacuation avec quatre classes à l'étage.

Pour cet exercice, les enseignants ont regroupé les enfants sur les deux plateaux de jeux afin de changer les habitudes et de s'éloigner au maximum des bâtiments.

Dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité, intrusion malveillante, un exercice s'est déroulé le **jeudi 20 octobre**. Le policier municipal de Saint-Ay a simulé un danger et les enseignants devaient fuir ou se cacher en fonction de la provenance du danger. L'exercice s'est bien déroulé et une fiche évaluation a été envoyée en Mairie et à l'inspection afin de faire remonter les différentes remarques et d'améliorer les prochains exercices.

#### **8. Bilan de la coopérative scolaire :**

La coopérative étant restée peu active en 2019/2020 et 2020/2021, l'équipe pédagogique a proposé deux gros projets au cours de l'année 2021/2022 : le cirque pour tous les élèves de CP et CE1 et une sortie de quatre jours à Paris pour tous les élèves de CM2.

Les charges ont donc été supérieures aux produits, néanmoins les comptes qui ont été clôturés le vendredi 7 octobre en présence de Madame Brunet et de Madame Joseph, affichaient un solde créditeur de 6 589.04 € (à cette somme s'ajoutent quelques dépenses qui n'avaient pas été réglées en juin notamment le règlement du transport pour la sortie du Clos Lucé et le règlement des repas pris par les élèves de CM2 lors de leur visite au collège).

En septembre un appel aux dons a été lancé auprès des familles et la coopérative a ainsi reçu la somme de 2 731.00 €.

#### **9. Le règlement intérieur de l'école :**

Le règlement départemental est identique à celui de l'an passé. Il est consultable sur le site de la mairie et les parents qui le souhaitent, le recevront en format papier. Madame Joseph précise qu'il est noté dans ce règlement que les montres connectées sont interdites. Cela semble poser problème à certains parents. En effet, certains enfants ont des montres connectées afin que leurs parents soient certains qu'ils soient bien en classe et qu'ils rentrent bien chez eux le soir. Comme pour les téléphones, à partir du moment où il est inscrit dans le règlement que c'est interdit, les enseignants peuvent confisquer le téléphone ou la montre. Madame Joseph ajoute qu'il est arrivé que certaines montres sonnent en classe, que des enfants prennent des photos de leurs camarades et qu'il s'agit là, d'actes interdits. Au collège, l'utilisation des téléphones est également interdite et tout téléphone intercepté est immédiatement confisqué.

Madame Joseph procède au vote et le règlement est approuvé à la majorité.

## **10. Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :**

Certains enseignants font APC sur le temps de la pause méridienne de 12 h 00 à 12 h 30, de 13 h 00 à 13 h 30 ou de 13 h 05 à 13 h 35, d'autres le soir de 16 h 00 à 16 h 30 ou de 16 h 00 à 16 h 45. Certains travaillent sur la remédiation ou la prévention, d'autres travaillent autour de projets.

## **11. Le Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté :**

Cette année encore, l'équipe pédagogique travaille avec le RASED de la Chapelle Saint Mesmin et a le plaisir de travailler avec Madame Leluc, maîtresse E, chaque vendredi. Le RASED est toujours dépourvu de maîtresse G.

Madame Cécile Goujon, psychologue scolaire, remplace Madame Goy et travaillera avec les enseignants des deux écoles de Saint-Ay. Elle travaille à mi-temps.

Le **lundi 3 octobre**, Mesdames Goujon et Joseph ont fait le point sur les enfants ayant des besoins particuliers. Cette année, 37 demandes RASED ont été rédigées par les enseignants de l'école élémentaire.

Certains enfants pourront être aidés par Madame Leluc, laquelle ne vient à Saint AY qu'une journée par semaine. D'autres devraient bénéficier d'une aide avec une maîtresse G, mais le secteur en est toujours dépourvu. Enfin, Madame Goujon effectuera des tests auprès de certains enfants soit à la demande des familles soit à celle des enseignants. Certains élèves de CM2 passeront des évaluations SEGPA pour une éventuelle orientation.

Evidemment, tout au long de l'année d'autres demandes peuvent être faites auprès du RASED.

## **12. L'étude :**

L'étude a recommencé le lundi 19 septembre. L'effectif semble encore augmenter. Certains soirs trente enfants sont inscrits. Les enseignantes expliquent qu'il est difficile de suivre le travail des enfants s'ils sont plus de 15 par étude.

Les enseignantes qui effectuent l'étude se sont réparties de la manière suivante :

<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>JEUDI</b>
Mme Greslé	Mme Thiollet	Mme Cartier
Mme Joseph	Mme Cartier	Mme Joseph/Mme Greslé

### **13. Les travaux :**

Cet été, la salle qui était utilisée pour les réunions pédagogiques, conseils d'école et le déjeuner des enseignants a été réhabilitée en salle de classe. Elle a été repeinte et aménagée avec du mobilier.

La photocopieuse a été déplacée dans la salle nommée infirmerie.

Les enseignants ont vidé et réinstallé la salle dans laquelle se trouvait la photocopieuse afin de pouvoir y déjeuner.

Le mercredi 12 octobre, la fibre a été installée dans l'école. Il y a encore des problèmes de réseaux puisque cette après-midi, une enseignante est allée en salle informatique avec ses élèves et il n'y avait pas Internet. Monsieur Foulon prend note et en avisera la société chargée de l'installation de la fibre.

Madame Joseph et son équipe remercient la mairie pour le travail effectué pendant les vacances et les achats réalisés puisque cette année encore, en plus du budget accordé pour l'achat des fournitures scolaires, la mairie a affecté un budget pour le mobilier d'une classe entière.

### **14. Les projets pour l'année scolaire 2022/2023 :**

Cette année, plusieurs enseignants souhaitent réaliser des projets avec leur classe.

Mesdames Chauveau et Friconnet auraient aimé participer à un projet théâtre.

Mesdames Greslé et Ponçon souhaitent partir en classe de mer.

Mesdames Cartier et Antzenberger voulaient partir en Dordogne avec tous les CM1 de l'école.

Les enseignantes ont fait établir plusieurs devis. Madame Joseph a estimé le coût de chaque projet pour les familles, la mairie et la coopérative scolaire et en a fait part à ses collègues.

Le montant total de tous les projets s'élevait à 10 740€ pour la Mairie et à 6 962.00 € pour la coopérative.

L'équipe a choisi de privilégier le projet des enseignantes de CM1, d'une part parce que cette promotion d'élèves n'est jamais partie. D'autre part, parce que tous les enseignants sont conscients des difficultés économiques actuelles et qu'il était mal venu de demander à la commune une telle somme d'argent. Des parents dont les élèves sont en CM2 sont déçus car certains enfants ne sont jamais partis. Madame Joseph explique que les deux enseignantes de CM2 (Mmes Houzé et Perdrieau) étaient parties l'an passé et qu'elles

souhaitaient laisser le tour aux enseignantes de CM1. Il est impossible de faire partir tous les enfants de l'école. Le choix de réaliser un projet de classe de découverte appartient aux enseignants. L'équipe reste vigilante au fait de faire partir une promotion entière, mais ce n'est pas toujours possible.

Le coût pour la classe de découverte en Dordogne est le suivant :

	Coût du séjour		
	Effectif	Prix unitaire	Total
<b>Elève</b>	57	264.00	15 048.00
<b>Adulte payant</b>	4	173.00	692.00
<b>Adulte gratuit</b>	2		
<b>Transport A/R</b>			4 900.00
<b>TOTAL</b>			<b>20 640.00</b>

Soit un montant de 362.10 € par enfant.

Le financement proposé est le suivant :

<b>Parents</b>	192.00	57 x 192.00	10 944.00
<b>Mairie</b>	100.00	57 x 100 .00	5 700.00
<b>Coopérative scolaire</b>	70.10	57 x 70.10	3 996.00
<b>TOTAL</b>	<b>362.10</b>		<b>20 640.00</b>

Mmes Chauveau, Friconnet, Ponçon et Greslé feront d'autres activités avec leur classe et des sorties en fin d'année.

Quant aux CM1, si la mairie est d'accord pour financer une partie du projet, ils partiront à Vayrac, dans le Lot et passeront une semaine avec des visites organisées sur le thème de la préhistoire et du Moyen-Age.

Le **lundi 19 septembre**, Mme Antzenberger est sortie avec les élèves de Mme Cartier pour visiter Saint Ay et le **mardi 20 septembre**, elle a fait la même sortie avec ses élèves de CM1 et les élèves de CM1 de Monsieur Méric.

Le **mercredi 19 octobre**, les enfants du cycle 3 ont participé à l'action « Mets tes baskets et bats la maladie » organisée par l'association Ela. Enfants, enseignants et parents ont couru aux abords du complexe sportif de Saint Ay. Le **vendredi 21 octobre**, toujours pour l'association Ela, les élèves du cycle 3 ont fait une dictée à la salle François Villon. Durant les vacances, les enfants ont vendu des tickets afin de récolter des dons pour l'association et ont récolté la somme de **1 586.00 €** . L'équipe pédagogique félicite l'implication de chacun face à cette belle action de solidarité.

Le **mercredi 9 novembre**, Mesdames Houzé et Pedersen sont allées jusqu'à la place de la Mairie afin de voir le monument aux morts.

Les classes de CP et de CE1 sont inscrites à « Ecole et Cinéma » et tous les enfants de ces deux niveaux pourront aller voir 3 films au cinéma de Meung-sur-Loire : Peau d'âne, les aventures du Prince Ahmed et la Vallée des Loups. La première séance s'est d'ailleurs déroulée le **mardi 15 novembre** au cinéma La Fabrique. Le coût de cette sortie fut de 1 057.50 € dont 800.00 € de transport. La coopérative a entièrement pris en charge le financement.

Le **samedi 3 décembre**, la Mairie participera à l'opération Téléthon. A cette occasion, certains enfants se sont inscrits afin de participer au spectacle, lequel se déroulera à la salle François Villon à partir de 20 h 30. Madame Simoes, ancienne directrice de l'école, apprend les chants aux enfants le mardi et le jeudi de 13 h 00 à 13 h 30. Monsieur Foulon et l'équipe enseignante l'en remercient.

Le **mardi 20 juin 2023**, tous les élèves de CM1, de CM2, les CE2 de Mme Paul et les CE2 et CM1 de M. Méric présenteront un spectacle à la salle François Villon.

Le **mardi 27 juin 2023**, tous les élèves de CP, de CE1 et les élèves de CE2 de M. Pitou présenteront également un spectacle à la salle François Villon.

Le **vendredi soir 30 juin 2023**, l'équipe enseignante souhaiterait organiser une fête de l'école style « guinguette » et demande l'aval des parents pour l'aide à l'organisation de la fête. Une réunion de préparation se déroulera en janvier prochain.

### **15. Le programme Phare :**

Le programme anti harcèlement « PHARE » combine plusieurs actions pour prévenir le harcèlement et pour intervenir lorsqu'il se produit. Il est destiné aux élèves des écoles et collèges. Pendant deux ans, les écoles s'engagent à mettre en place le programme et constituent une équipe de ressource en charge de l'application du protocole.

Madame Joseph informe l'ensemble des personnes présentes au conseil de l'équipe « bien-être » et lit le protocole d'intervention lequel est voté à l'unanimité.

### **16. Les questions des parents :**

24 parents ont répondu aux questionnaires distribués par l'API.

Un parent trouve que le cartable de son enfant est trop lourd. Pour les plus grands, ils doivent prendre au maximum deux grands classeurs. Il arrive que certains élèves vident leur casier et veulent tout ramener chaque soir. Les enseignants veilleront à ce qu'ils ne prennent que le nécessaire.

Certains parents demandent un retour à la semaine de 4 jours. La majorité de l'équipe enseignante de l'école élémentaire serait favorable à cette nouvelle organisation. Madame Joseph s'est renseignée afin de connaître les démarches à suivre pour changer l'organisation de la semaine de classe. Il faut faire un conseil d'école extraordinaire avec les enseignants, les directeurs, les parents des deux écoles (maternelle et élémentaire), la mairie et l'inspecteur de l'éducation nationale.

Monsieur Foulon trouve que les retours des questionnaires des parents (24 pour 436 enfants sur le groupe scolaire) sont trop peu nombreux pour dire qu'il s'agit là d'un souhait qui concerne la majorité des parents.

Les parents de l'API souhaiteraient demander l'avis à tous les parents d'élèves de l'école en leur proposant un questionnaire. Monsieur Foulon abordera ce sujet lors du prochain conseil d'administration.

Un parent souhaiterait que l'école organise un carnaval et une fête d'école. L'an passé les enseignants avaient proposé aux enfants de venir déguisés à l'école. Enfants et enseignants avaient défilé jusqu'au collège, et de retour dans la cour de l'école, un goûter leur avait été servi.

Un parent demande pourquoi le livret scolaire de son enfant n'est pas à jour sur Educonnect. Madame Joseph ne comprend pas cette remarque puisque les parents n'ont accès aux livrets en ligne que lorsque les enfants sont au collège. A la fin de chaque trimestre tous les enfants reçoivent un livret d'évaluation, lesquels sont signés par les parents et placés dans le dossier scolaire de l'enfant lequel est remis au collège, puis au lycée et restitué à la famille l'année du baccalauréat.

Un parent demande aux enseignants d'être vigilants lors des sorties scolaires sur la vérification du casier judiciaire des parents qui accompagnent. La directrice explique qu'une demande FIJAS (vérification du volet 3 du casier judiciaire) est faite lors des sorties à la journée, ou pour accompagner à la piscine, uniquement si les parents doivent accompagner les enfants aux toilettes. Lorsqu'il y a plusieurs enseignants, il n'est donc pas obligatoire de faire cette demande FIJAS puisqu'ils peuvent s'occuper de la gestion des toilettes. Elle ajoute que les enseignants doivent avoir un casier judiciaire vierge pour exercer leur profession et qu'ils ne laissent pas un enfant seul avec un parent qui accompagne.

Un parent fait une remarque sur les toilettes les trouvant souvent sales et dépourvus de papier. Madame Joseph explique qu'il y a eu effectivement des moments, les années passées, où il n'y avait plus d'essuie-mains. Aujourd'hui, les dames de ménage prennent soin de laisser des réserves aux enseignants fin de réapprovisionner les dévidoirs au cours de la journée si besoin. De plus, il arrive que certains sanitaires soient sales, mais cela reste exceptionnel : l'équipe enseignante a décidé de conserver l'organisation adoptée lors de la

crise sanitaire où chaque enfant d'un même hall utilise toujours les mêmes toilettes. Cependant, il semblerait qu'il y ait des odeurs qui incommodent au niveau du hall 5678. Les enseignants précisent qu'il ne s'agit pas d'un problème de ménage car celui-ci est fait de manière sérieuse par les dames de ménage.

L'équipe enseignante en profite pour remercier les dames de ménage pour leur travail.

Un parent trouve que le compte rendu du conseil n'est pas accessible. Madame Joseph explique que tous les comptes rendus sont consultables sur le site de la mairie de Saint Ay, dans les rubriques « vie scolaire », « conseils d'école », « école élémentaire » et qu'ils y sont accessibles depuis le 13 novembre 2012. Madame Joseph fera un mot afin d'expliquer aux parents comment y avoir accès.

Certains parents reprochent à la photographe le choix du décor pour la photo individuelle. Madame Joseph a proposé à la photographe d'utiliser pour son fond, l'œuvre réalisée par les enfants l'année dernière (une fresque murale dans le hall principal). Effectivement, le rendu n'est pas celui attendu. L'année prochaine, elle s'abstiendra de faire une telle proposition et demandera à la photographe d'avoir un fond plus sobre.

Des parents souhaiteraient que les enfants scolarisés en élémentaire puissent être photographiés lorsqu'ils ont un frère ou une sœur en maternelle. Madame Joseph et Monsieur Moreau ont réfléchi ; l'année prochaine, le jour de la prise de vue des petits, Madame Joseph accompagnera les plus grands à la maternelle pour les parents qui le souhaitent.

Un parent souhaiterait être prévenu plus tôt pour les sorties scolaires afin d'avoir la possibilité d'accompagner son enfant. Il s'agit là d'une remarque concernant la sortie au cinéma du 15 novembre. Madame Joseph explique qu'elle n'a reçu l'information concernant cette sortie seulement qu'une semaine avant. Elle a dû, avant même de prévenir les familles, trouver des bus pour 120 passagers. Elle a eu une réponse positive du transporteur le jeudi 10 novembre et a aussitôt distribué les mots aux familles.

Un parent a fait une remarque concernant la rentrée des classes. Il trouve difficile de faire la rentrée de deux enfants si l'un est en maternelle et l'autre en CP. Cette année, l'équipe enseignante a pris soin de faire rentrer les plus grands en premier et les CP en dernier. Monsieur le Maire a fait un discours, Madame Joseph a présenté l'équipe enseignante aux parents présents et a rappelé les horaires de l'école, ce qui laissait un temps assez long pour que les familles accompagnent leur enfant en maternelle puis viennent ensuite en élémentaire.

Concernant les fuites dans l'école, deux entreprises sont venues pendant les dernières vacances. Elles ont fait une estimation des travaux à réaliser et un devis a été donné en

mairie pour effectuer les travaux. Monsieur Foulon ajoute que le bon de commande a été signé.

Des parents disent que l'école reste allumée le soir et le week-end. Il s'agit des détecteurs de présence qui s'allument dans les halls et les coins eau des classes. Monsieur Foulon a effectivement noté que les détecteurs étaient certainement défectueux et en a fait part au directeur des services techniques.

Madame Brunet parle des différentes actions de l'API et des bénéfices récoltés depuis septembre.

<b>Actions</b>	<b>Bénéfices</b>
Madeleines	600.00 €
Chocolats	1 113.00 €
Bourse aux jouets	960.00 €

Elle ajoute que cette année, il n'y aura pas de vente de sapins et qu'un loto se déroulera le dimanche 12 mars 2023, à la salle François Villon.

Au cours de l'année une vente Initiative sera proposée aux parents.

Les parents de l'API proposeront également un goûter sous le préau de l'école le vendredi soir 2 décembre et les bénéfices récoltés seront reversés pour le Téléthon.

Madame Joseph remercie les parents pour leur investissement et informe que le prochain conseil se déroulera en mars 2023.

Mme Joseph,  
Directrice.

Mmes Antzenberger et Cartier,  
Enseignantes.